



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **13 mars 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant: MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, Israël Élément-Frenette, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

Absent : M. Israël Élément-Frenette

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 02/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
7. COMMISSION DES LOISIRS
- 7.1 *MODIFICATION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF*
8. AJOUT DE LUMINAIRES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN
9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016
10. SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016
11. ENTENTE INTERMUNICIPAL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS
12. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE USAGÉE
13. APPLICATION DES RÈGLEMENTS
- 13.1 *APPLICATION DU RÈGLEMENT # 221 – CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES*
- 13.2 *APPLICATION DU RÈGLEMENT # 225 - CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES*
- 13.3 *APPLICATION DU RÈGLEMENT # 242 - CONSTRUCTION*
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
16. LEVÉE DE LA SESSION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[40-03-17](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

41-03-17

Adoption des procès-verbaux

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que les procès-verbaux en date du 13-02-17 et 27-02-17 soient acceptés tel que présentés en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 02/12

42-03-17

Approbation des comptes à payer

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
35	Hydro-Québec	Éclairage public	467,09 \$
36	Société canad. des postes	Fourniture	488,64 \$
37	Hydro-Québec	Garage, salles	2 707,54 \$
38	Bell Mobilité	Cellulaires	139,24 \$
39	Société canad. des postes	Fourniture	103,48 \$
40	Services de cartes Desjardins	Vérification niveleuse	292,05 \$
41	Revenu Québec	DAS février	8 445,52 \$
42	ADRC	DAS février	3 451,14 \$
43	Xérox	Photocopieur décembre 2016	156,97 \$
44	Télébec	Salle, garage, aqueduc	348,61 \$
45	Équipement Strongo	Vérification niveleuse Lévis	1 264,72 \$
46	Société canadienne des postes	Frais de poste	57,74 \$
47	Formules d'affaire CCL	Fourniture bureau	473,95 \$
48	Christian Dubé	Déneigement édifices public	758,83 \$
49	Rdéclic	Salle multifonctionnelle	189,70 \$
50	3b design inc.	Panneaux	431,16 \$
51	Daniel Tétreault, CPA	Vérification comptable 2016	6 473,09 \$
52	Transport SLM Pomerleau	Location pépine	661,11 \$
53	Atelier G. Normandin	Complexe	106,81 \$
54	Distribution Sogitex	Aqueduc	219,14 \$
55	Usinage Serge Roy	98-05	523,13 \$
56	Location Lauzon	Dégeleuse	13,74 \$
57	Ville d'Amos	LET, écocentre janvier	2 865,17 \$
58	Épicerie Carignan	Essence, bureau ,salle	290,51 \$
59	PG Bilodeau	98-05, niveleuse	1 220,01 \$
60	Ferabi	Équipement à neige	78,94 \$
61	Pneus G.B.M.	98-05	17,25 \$
62	Remorquage Belzile	98-05	551,71 \$
63	PPH	Diesel, mazout	7 164,17 \$
64	Canadian Tire	Complexe	7,35 \$
65	Boutique Gyva	Fourniture bureau	210,91 \$
66	3097-2467 Qc inc.	Location pépine nov. à fév.	467,08 \$
67	Béton Fortin	Location loader	224,20 \$
68	Atelier KGM	98-05, condenseur	95,41 \$
69	Traction Amos	Dégeleuse	451,45 \$
70	Sanimos	Récupération février	809,62 \$
71	H2lab	Analyses eau potable et usée	621,73 \$
72	Xérox	Copieur février, fourniture	460,57 \$
73	Ministre des Finances	S.Q. 2017 postdaté juin 2017	23 666,00 \$
74	S.A.A.Q.	Immatriculation 2017	6 465,32 \$
75	Amos Toyota	Camionnette	27 604,51 \$
76	Ministre des finances	S.Q. 2017 postdaté octobre 2017	23 667,00 \$
	Rémunération		
	Employés		20 959,80 \$

Total**147 825,24 \$**

Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 85-04: Niveleuse

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

4. CORRESPONDANCE

MAMOT

Nous informe que les enveloppes du programme du Fonds Chantiers Canada-Québec ayant été épuisées, le ministère procède à la fermeture de notre demande pour la réfection du Complexe Sportif.

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

6. URBANISME

7. COMMISSION DES LOISIRS

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois de février.

7.1 MODIFICATION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF

[43-03-17](#)

Formation d'un comité consultatif pour le parachèvement du complexe sportif

Attendu que la Municipalité a octroyé un mandat à la firme ARTcad pour la conception du devis d'appel d'offres pour les travaux au complexe sportif;

Attendu que par la résolution 16-01-17, la Municipalité formait un comité consultatif pour les travaux au complexe sportif;

Attendu que pour respecter les lois en vigueur, M. Nico Belzile doit se retirer du comité consultatif;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

Que M. Niko Belzile ne soit plus membre dudit comité consultatif.

8. AJOUT DE LUMINAIRES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Reporté à une séance ultérieure.

9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le vérificateur de la municipalité M. Daniel Tétreault a déposé le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016. Celui-ci s'est conclu avec un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de 42 965 \$.

Le surplus accumulé au 31 décembre 2016 était de 15 473 \$. De ce montant, 1 570 \$ appartient au fond général et 13 903 \$ aux services d'aqueduc et d'égout.

La dette à long terme au 31 décembre était de 1 727 690 \$. Le taux global de taxation pour l'année 2016 est de 1.5541 \$.

Sommaire des résultats à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016		
	Budget	Réalisation
Revenus		
Fonctionnement	1 225 575	1 387 955
	1 225 575	1 387 955
Charges de fonctionnement	1 319 949	1 491 152
Excédent (déficit) de l'exercice	(94 374)	(103 197)
Amortissement des immobilisations	293 309	316 460
Remboursement de la dette à long terme	(165 450)	(129 491)
Affectation		
Activités d'investissement	(33 485)	(81 998)
Réserves financières et fonds réservés		(44 739)
	94 374	60 232
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	0	(42 965)

10. SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

[44-03-17](#)

Surplus accumulé au 31 décembre 2016

Attendu que le surplus accumulé (déficit accumulé), au 31 décembre 2016, est de 15 473 \$;

Attendu que l'état des résultats du service d'aqueduc et d'égout se résume comme suit :

Revenus	
Aqueduc	63 392 \$
Égout	39 248 \$
	102 640 \$
Dépenses	
Purifications & traitement de l'eau potable	40 380 \$
Réseau de distribution de l'eau	19 960 \$
Traitement des eaux usées	5 426 \$
Réseaux d'égout	13 088 \$
Règlement d'emprunt # 171	11 116 \$
Règlements d'emprunt # 215 & 216 (intérêts)	12 420 \$
Affectation règlement # 215 & 216	12 670 \$
	115 060 \$
Excédent (déficit) du service	(12 420) \$

Attendu que le surplus accumulé appartenant au service d'aqueduc et d'égout est de 13 903 \$;

Surplus (déficit) accumulé au 31 décembre 2015	26 323 \$
Affectations	- \$
Excédent (déficit) du service de l'exercice	(12 420) \$
	13 903 \$

Attendu que le surplus accumulé (déficit) appartenant au fond général est de 1 570 \$;

Surplus (déficit) accumulé au 31 décembre 2015	10 007 \$
Affectations - fonds forêts (M.R.C. d'Abitibi)	7 303 \$
Renflouement du règlement # 248	14 803 \$
Excédent (déficit) du service de l'exercice	(30 544) \$
Arrondissement	1 \$
	1 570 \$

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement d'accepter la répartition du surplus accumulé tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

11. ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

45-03-17

[Entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire – service des travaux publics](#)

Attendu que des membres des conseils municipaux se sont réunis au cours du mois de février dernier;

Attendu qu'il serait avantageux de ratifier une entente intermunicipale entre nos municipalités pour améliorer les services à nos populations respectives;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet d'entente;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

D'accepter le projet d'entente présenté aux membres du conseil municipal;

D'autoriser le Maire, M. Raymond Carignan ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud à signer ladite entente intermunicipale.

12. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

46-03-17

[Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'une niveleuse usagée](#)

Attendu que la niveleuse actuelle est endommagée;

Attendu que la municipalité a adopté un règlement pour l'acquisition d'équipement de voirie;

Attendu que le conseil désire acquérir une niveleuse usagée d'un montant inférieur à 100 000 \$;

Attendu que conformément à l'article 936 du chapitre C-27.1 (RLRQ), la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation aux entreprises suivantes : Transport Camille Dionne (Laval), Déneigement Fontaine Gadbois (Montréal) et Globoquip (Montréal);

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission provenant de Déneigement Fontaine Gadbois au montant de 86 950 \$;

Attendu que lors du dépôt de ladite soumission, il manquait les initiales à la page numéro 24, la résolution du conseil d'administration ainsi que la liste des addendas;

Attendu que le Directeur général et secrétaire-trésorier a communiqué avec le soumissionnaire et leur a mentionné les irrégularités mineures;

Attendu que le soumissionnaire a transmis par courriel la résolution du conseil d'administration ainsi que la liste des addendas avant la réunion du conseil municipal;

Attendu que les irrégularités n'affectent pas le prix de la soumission;

Attendu que la soumission se résume comme suit :

Adjudicataire	Niveleuse	Année	Heure
Déneigement Fontaine	Volvo G-960	2007	9 585

Attendu que le véhicule est garanti pour une période d'un an et/ou 300 heures d'utilisation;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce suit :

De faire inspecter ledit véhicule par l'entreprise Strongco;

Qu'advenant une évaluation positive de l'entreprise, la Municipalité acquerra ladite niveleuse.

13. APPLICATION DES RÈGLEMENTS

13.1 APPLICATION DU RÈGLEMENT # 221 – CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

[47-03-17](#)

[Application du règlement # 221 – contrôle des animaux domestiques](#)

Attendu qu'organisme qui sensibilise les gens envers la cruauté et pour la santé des animaux a transmis des photographies des animaux d'une résidence située dans le périmètre urbain;

Attendu que le Directeur général, M. Richard Michaud a demandé à l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson d'effectuer une visite de la résidence;

Attendu que lors de la visite de ladite résidence, il a constaté que l'occupante des lieux avait, en sa possession, 7 chats et 2 chiens;

Attendu qu'il y a 2 pièces de la résidence qui n'ont pu être vérifiées, car l'occupante n'autorisait pas l'accès;

Attendu qu'il y avait la présence d'excrément d'animaux dans la résidence;

Attendu que le Directeur général, M. Richard Michaud a transmis une lettre le 21 février dernier demandant à l'occupante de respecter la réglementation en vigueur et qu'elle avait jusqu'au 6 mars 2017 pour corriger ladite situation;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie de ladite lettre;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud à appliquer la réglementation en vigueur;

Que le conseil accorde un délai de 30 jours pour régulariser la situation;
30 jours

M. Jacques Larochelle aurait aimé un délai supérieur à 30 jours.

13.2 APPLICATION DU RÈGLEMENT # 225 - CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

48-03-17

Application du règlement # 225 – concernant la salubrité et l'entretien des immeubles

Attendu que le Directeur général, M. Richard Michaud a demandé à l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson d'effectuer une visite d'une résidence suite à une plainte sur la quantité d'animaux domestiques;

Attendu que lors de la visite de ladite résidence, il a constaté qu'il y avait la présence d'excrément d'animaux ainsi que des odeurs nauséabondes ;

Attendu que, selon une vérification visuelle, il y aurait un occupant dans une résidence ou un bâtiment situé dans le secteur rural et qu'il serait dangereux pour la sécurité ou la vie dudit occupant;

Attendu que cette situation perdure depuis de nombreuses années et que l'occupant n'a pas respecté son permis de rénovation;

Attendu que le Directeur général, M. Richard Michaud a transmis des lettres le 21 février dernier demandant aux individus concernés de corriger les situations problématiques;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie desdites lettres;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud à appliquer la réglementation en vigueur;

Que le conseil accorde un délai de 30 jours pour régulariser la situation;
30 jours

M. Jacques Larochelle aurait aimé un délai supérieur à 30 jours.

13.3 APPLICATION DU RÈGLEMENT # 242 - CONSTRUCTION

49-03-17

Application du règlement # 242 – construction

Attendu que, selon une vérification visuelle, il y aurait un occupant dans une résidence ou un bâtiment situé dans le secteur rural et qu'il serait dangereux pour la sécurité ou la vie dudit occupant;

Attendu que cette situation perdure depuis de nombreuses années et que l'occupant n'a pas respecté son permis de rénovation;

Attendu que le Directeur général, M. Richard Michaud a transmis des lettres le 21 février dernier demandant à l'individu concerné de corriger la situation problématique;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie desdites lettres;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud à appliquer la réglementation en vigueur;

Que le conseil accorde un délai de 30 jours pour régulariser la situation;
30 jours

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

16. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 20h40.

Raymond Carignan
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.